

Réouverture

DE LA LIGNE FERROVIAIRE NANTES-CHATEAUBRIANT

SPÉCIAL
Enquêtes publiques

LE JOURNAL

JUIN 2008 / N°4

32 jours pour vous exprimer !

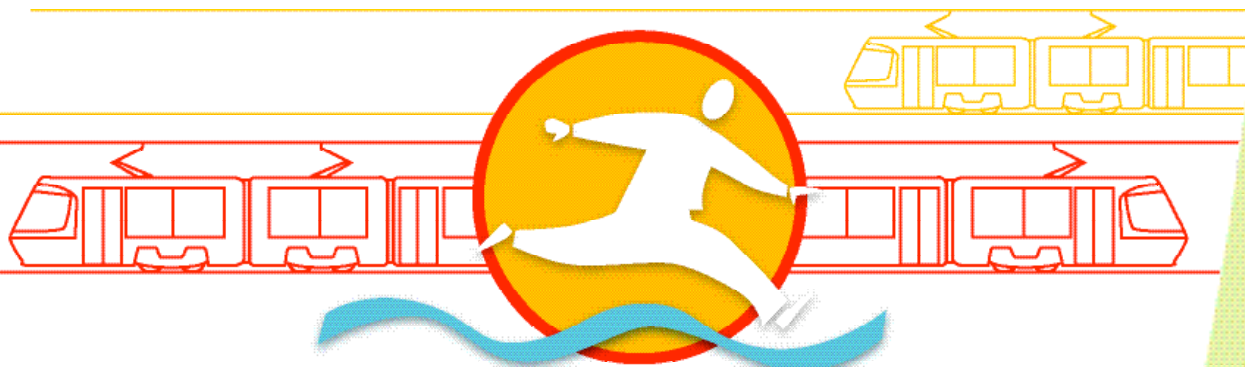
Enquêtes Publiques

du lundi 9 juin 2008 au jeudi 10 juillet 2008 inclus



Retrouvez toutes les modalités des enquêtes publiques pour prendre connaissance du dossier détaillé du projet et pour vous exprimer sur la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes — Châteaubriant :

- Pour consulter le dossier : les mairies où un exemplaire est déposé,
- Pour consigner vos observations : les mairies où un registre est ouvert,
- Pour rencontrer la commission d'enquête : les lieux, dates et horaires des permanences,
- Pour faire part de vos observations sans vous déplacer : l'adresse postale de la commission d'enquête.



Pour écrire à la commission d'enquête

Vos observations peuvent également être adressées par écrit durant la période des enquêtes (du lundi 9 juin 2008 au jeudi 10 juillet 2008 inclus) au Président de la commission d'enquête, au siège principal des enquêtes, à l'adresse suivante :

Mairie de Nantes

A l'attention de M. le président de la commission d'enquête chargée de conduire les enquêtes publiques concernant le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant

Hôtel de ville,

2, rue de l'hôtel de ville,

44094 NANTES CEDEX 1



La commission d'enquête transmettra au préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes, les dossiers des enquêtes accompagnés de ses rapports et de ses conclusions motivées.

Copie de ces documents sera également adressée à la mairie de chaque commune où se sont déroulées les enquêtes, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Directeur de la publication :

Conseil Régional des Pays de la Loire

Rédaction :

Parménion
Conseil Régional des Pays de la Loire

Conception :

Parménion

Crédit Photo :

Info graphies : Inexia, AREP, Alstom

Imprimé à 80 000 exemplaires
sur papier recyclé.

Ne pas jeter sur la voie publique.